

## Qu'est-ce que le Kangen UKON™ ?

Enagic® a développé un complément alimentaire, le Kangen UKON™, qui ne ressemble à aucun autre. Grâce aux huiles essentielles biologiques de Curcuma distillées directement dans notre usine Ukon à Okinawa et à une membrane de protection spéciale, le Kangen UKON™ est la clé d'une santé proactive !

## En quoi le Kangen UKON™ est-il différent ?

Enagic® a fait breveter le processus de fabrication de chaque capsule. Les compléments alimentaires à base de Curcuma s'oxydent généralement très vite une fois ouverts. Mais pas avec Kangen UKON™ ! Chaque capsule est scellée individuellement et est conservée dans les meilleures conditions possibles jusqu'à ce que VOUS décidiez de l'utiliser. Les huiles essentielles de Curcuma restent fraîches et préservées.

## Qu'est ce qui rend le Curcuma d'Okinawa si spécial ?

Seuls les compléments alimentaires Enagic® Kangen UKON™ sont élaborés à partir d'huiles essentielles de Curcuma d'Okinawa. Il est cultivé dans la région de « Yanbaru », à la pointe Nord de l'île. Yanbaru est souvent citée comme étant un trésor de la nature (shizen no takara en japonais). Le Curcuma est cultivé de manière biologique et récolté uniquement pour Enagic® dans des fermes sélectionnées à Yanbaru. Il ne contient aucune trace d'agents chimiques, pesticides etc... qui sont utilisés pour fabriquer des produits de qualité inférieure.

Le sol d'Okinawa est parfaitement adapté à la culture du Curcuma servant à élaborer les produits Kangen UKON™. Il est très riche et permet au Curcuma d'exprimer son plein potentiel. Le taux d'ensoleillement à Okinawa est également parfait pour cette culture.

## Les Produits Kangen UKON™ sont-ils les seuls à être fabriqués avec l'eau Kangen™ ?

Le Curcuma de printemps et le Curcuma d'automne sont nettoyées à l'eau Kangen™ 2.5 et 11.5 dans notre usine d'Okinawa. Ils sont les seuls à être produits en combinant le Curcuma d'Okinawa et l'eau Kangen™.

Chaque détail est pris en compte pour la production des produits Kangen UKON™. De la culture à la livraison, nous recherchons à vous offrir la meilleure qualité de produit possible. Les produits Kangen UKON™ ont été développés et améliorés grâce à nos recherches continues sur le corps, la santé, l'eau et les antioxydants.

## A propos des compléments alimentaires UKON

Notre Usine d'Okinawa a été certifiée par la Food & Drugs Administration (FDA) aux Etats-Unis comme habilitée à produire des produits alimentaires.

(N° d'enregistrement 181161996856).

L'usine assure le suivi qualité, la sécurité et la surveillance des produits alimentaires qu'elle produit.

---

## Commissions pour les Produits UKON™

Les produits Kangen UKON™ sont bien plus que de simples compléments alimentaires ! Ils constituent également une opportunité pour les distributeurs Enagic® d'augmenter leurs revenus avec des rentrées récurrentes.

Enagic® a élaboré le programme de rémunération Kangen Ukon DD pour qu'il fonctionne en parallèle du programme « normal » Kangen™. En tant que client UKON™ DD et Kangen™, le chemin vers le statut de 6A n'aura jamais été aussi court ! Le programme UKON™ DD se renouvelant tous les 4 mois, vous serez payé à chaque

renouvellement ! En d'autres termes, il s'agit là d'une opportunité unique de développer votre affaire Kangen™ tout en profitant de revenus récurrents issus des ventes d'UKON™.

### Mode d'emploi:

Une vente de Kangen Ukon™ DD compte comme une vente de machine. Cela signifie que vos ventes d'Ukon™ rentreront en compte dans votre changement de statut Enagic (par exemple, si vous vendez 2 machines + 1 Ukon™ DD, vous passerez 2A).

Chaque point de commission vous rapportera 32€, pour 4 mois de réserve de Kangen Ukon™ DD. Quand un client s'enregistre dans le programme Ukon™ DD, ils adhèrent au programme d'auto-livraison et recevront donc automatiquement leurs produits Ukon™ chez eux tous les 4 mois. Vous recevrez donc des commissions venant de vos ventes UKON™ DD tous les 4 mois, quelques jours seulement après le que le renouvellement soit confirmé.

Il y a 2 types de clients Kangen Ukon™ DD. Les nouveaux clients, et les distributeurs possédant déjà une machine à eau Kangen™. Nous allons voir maintenant comment le système de point fonctionne pour chaque catégorie.

### LES NOUVEAUX CLIENTS

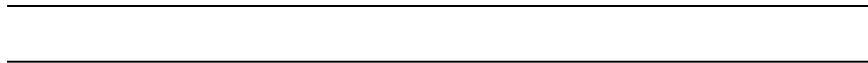
Si vous vendez un produit UKON™ DD à un nouveau client, vous recevrez le même nombre de points de commission qu'avec votre rang Kangen (ex : 6 points si vous êtes 6A, soit 192€).

## Les clients disposant déjà d'une machine à eau Kangen™.

Si l'une des personnes de votre réseau adhère au programme Ukon™ DD, vous recevrez un nombre de points de commission équivalent au rang de la ligne dans laquelle il/elle se trouve (sous réserve d'être dans la zone des 8pts). Par exemple, une vente de Ukon™ dans l'une de vos lignes 3A vous rapportera au maximum 3pts de commission, soit 96€.

Les personnes déjà enregistrées chez Enagic profitent également d'une réduction sur les produits UKON™ (500€ HT contre 530€ HT pour les nouveaux clients), ce qui rend les commissions encore plus attractives !

Tout comme les commissions des machines à eau Kangen™, les paiements s'effectuent du bas vers le haut jusqu'à épuisement des 8 points.



## FAQ

### **Combien coûte un abonnement aux Produits UKON™ DD ?**

Pour les nouveaux clients Enagic®, l'abonnement coûte 530€ HT pour 4 mois d'abonnement. Pour les personnes déjà clientes d'Enagic®, l'abonnement est à 500€ HT. A ce montant il faudra rajouter les frais de port en fonction de votre lieu de livraison.

## **A combien s'élève le point de commission pour les Produits Ukon™ DD ?**

Le point de commission s'élève à 32€.

## **A quelle fréquence sont payées les commissions pour les abonnements Ukon™ DD ?**

Quand un client adhère au programme Ukon™ DD, il adhère automatiquement au programme d'auto-livraison des produits Ukon™, qu'il recevra tous les 4 mois. Vous recevrez donc des commissions à la même fréquence que la livraison des produits à vos clients, soit tous les 4 mois. En fonction de la date d'enregistrement, vous serez payé(e) aux alentours du 5 ou du 20 du mois une fois le renouvellement de l'abonnement confirmé.

## **A combien s'élèveront mes commissions lorsque je vendrai des produits UKON™ DD ?**

Cela dépendra du type de client auquel vous vendrez les produits UKON™. Il y a 2 types de clients Kangen Ukon™ DD. Les nouveaux clients, et les distributeurs possédant déjà une machine à eau Kangen

-Les nouveaux clients

Si vous vendez un produit UKON™ DD à un nouveau client, vous recevrez le même nombre de points de commission qu'avec votre rang Kangen (ex : 6 points si vous êtes 6A, soit 192€).

-Les clients disposant déjà d'une machine à eau Kangen™.

Si l'une des personnes de votre réseau adhère au programme Ukon™ DD, vous recevrez un nombre de points de commission équivalent au rang de la ligne dans laquelle il/elle se trouve (sous réserve d'être dans la zone des 8pts). Par exemple, une vente d'Ukon™ dans l'une de vos lignes 3A vous rapportera au maximum 3pts de commission, soit 96€.

Les personnes déjà enregistrées chez Enagic profitent également d'une réduction sur les produits UKON™ (500€ HT contre 530€ HT pour les nouveaux clients), ce qui rend les commissions encore plus attractives !

Tout comme les commissions des machines à eau Kangen™, les paiements s'effectuent du bas vers le haut jusqu'à épuisement des 8 points.

### **Puis-je vendre les Produits Kangen Ukon™ DD en parallèle des machines à eau Kangen™ à un nouveau client ?**

Bien sûr ! Vous pouvez vendre ces 2 catégories de produits à un nouveau client. Si le client souhaite acheter les 2 produits, il vaudra mieux enregistrer la machine en premier afin qu'il bénéficie de la réduction sur les produits UKON™.

### **Puis je recevoir des commissions sur mon propre achat de Produits UKON™ DD ?**

Oui ! Lors de la souscription au programme UKON™ DD, ainsi que lors du renouvellement tous les 4 mois, vous recevrez des commissions en fonction de votre rang de distributeur (1A à 6A). Par exemple, si vous êtes 6A, vous toucherez  $6 \times 32\text{€}$ , soit 192€.

### **Les ventes d'Ukon™ sont-elles comptées de la même manière que les ventes de machine.**

Les ventes d'Ukon™ sont considérées exactement de la même façon que les ventes de machines pour les changements de statut de distributeur (3A à 4A par exemple). Cependant, il y a un ratio 3 : 1 pour la plupart des bonus que vous pouvez toucher (par exemple, il vous faudra 3 ventes d'Ukon™ pour égaliser une vente de machine Kangen™ pour les bonus de changement de statut 6A).

### **Puis-je recruter des distributeurs en dehors de mon réseau ?**

Non, vous n'êtes pas autorisé(e) à recruter des distributeurs dans d'autres réseaux Enagic® que le vôtre.

### **Est-ce que les “agents libres” (pas de vente directe dans les 2 dernières années) peuvent souscrire au programme Ukon™ DD ?**

Oui ! Un distributeur ayant le statut d'agent libre peut souscrire au programme Ukon™ DD quand il le souhaite.

### **Est-ce que les distributeurs Ukon™ peuvent également vendre des machines à eau Kangen™, sans avoir la machine eux-mêmes ?**

Nous ne le recommandons pas, car nous pensons que l'expérience est le meilleur des moyens de vente, cependant, rien n'interdit à un distributeur Ukon™ de vendre des machines à eau Kangen™.

### **Comment les points spéciaux fonctionnent ils avec le programme Ukon™ DD.**

A partir du moment où vous êtes enregistré(e) dans le programme UKON™ DD, votre compte « machine » restera éligible aux points spéciaux sur les commissions indirectes, même sans réaliser de ventes directes.

## **Que se passe-t-il si un incident intervient lors du paiement du renouvellement de l'abonnement ?**

Tous les paiements pour le programme Ukon™ DD sont dus en temps et en heure. Si un incident intervient, le client disposera de 10 jours ouvrés afin de régulariser sa situation. Dans le cas contraire, le compte Ukon™ DD du client sera effacé et tous les bénéfices tirés de cette position Ukon™ DD seront supprimés définitivement, même en cas de paiement ultérieur.